Contrat de location appartement

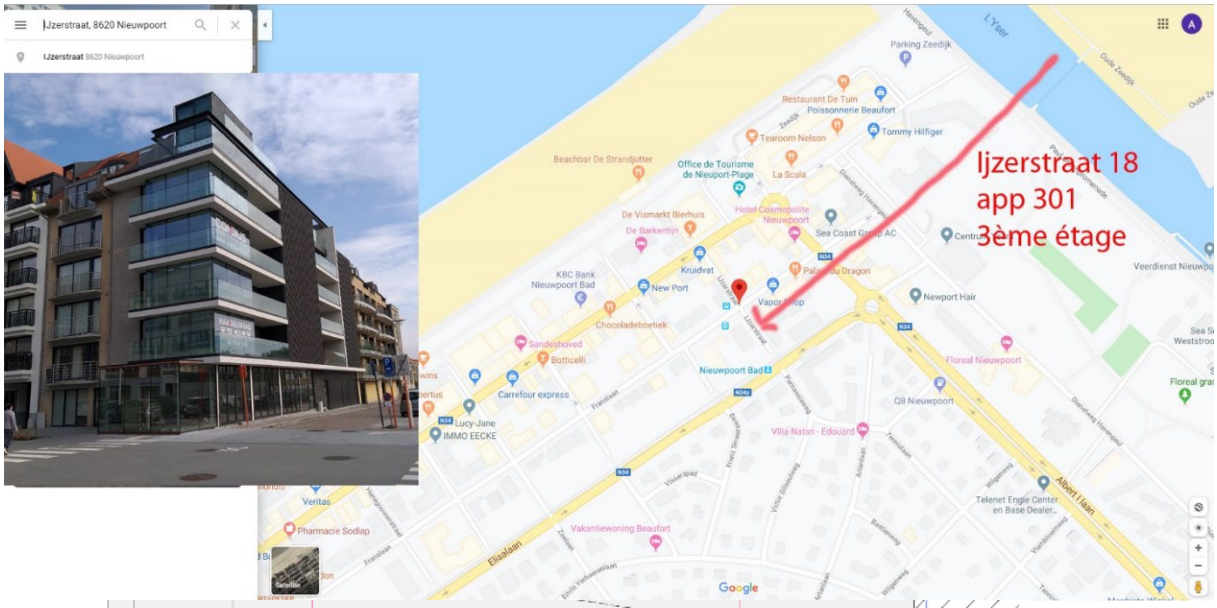

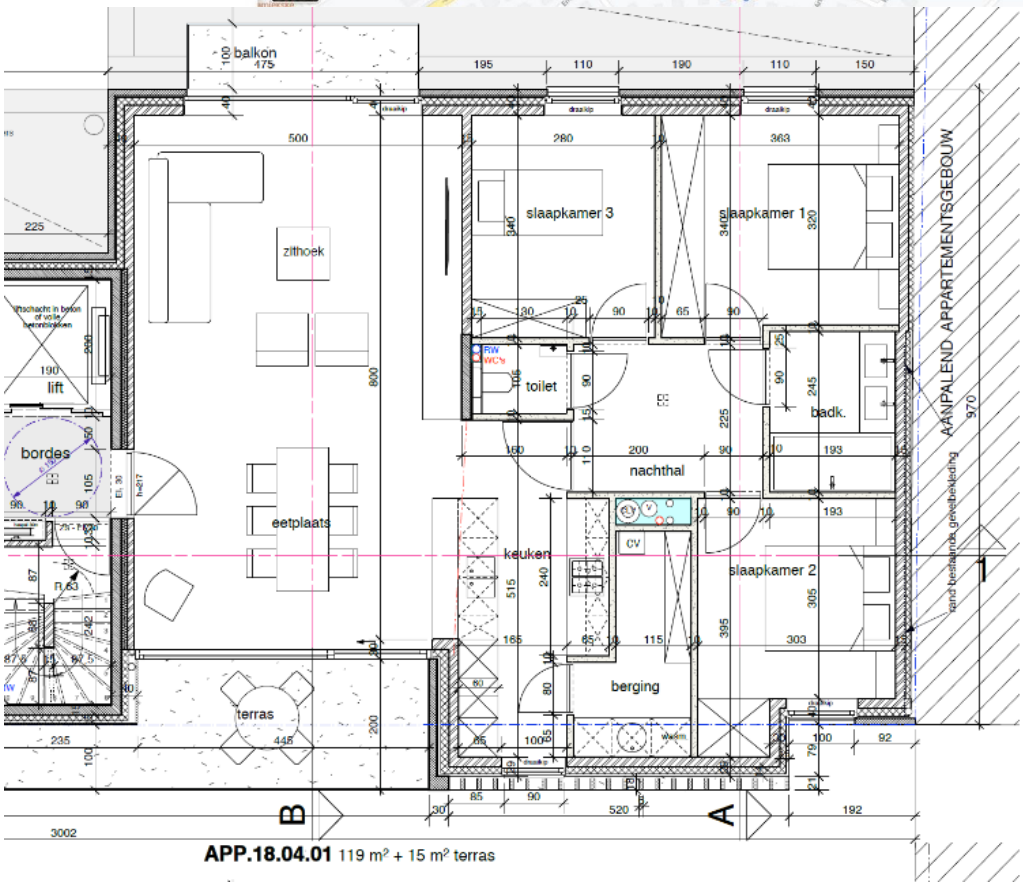

Hamande Patrick – Lectus V – Ijzerstraat 18 / 301 – 8640 Nieuwpoort
patrick.hamande@skynet.be 010/651841

Entre les soussignés,

M., Mme, Mlle (nom(s), prénom(s), adresse(s))

HAMANDE PATRICK
RUE DU CHÄTEAU 26
1450 CHASTRE
S'engageant solidairement et indivisiblement, dénommé(s) ci-après « le bailleur »

Et,

M., Mme, Mlle (nom(s), prénom(s), adresse(s))

……

……s'engageant solidairement et indivisiblement, dénommé(s) ci-après « le preneur »

CET APPARTEMENT EST NON FUMEUR – ANIMAUX INTERDITS

Il est convenu d'une location saisonnière pour le bien meublé dont la désignation suit :

1. Adresse du bien donné en location

N° : 18/301. Rue : IJZERSTRAAT ……
Code postal …8640.. Commune …NIEUWPOORT……. Étage .3. Bâtiment LECTUS V.
Type du bien donné en location : Appartement

2. Désignation du bien :

Composition du bien :
entrée par le **living/salle à manger** (40m2),
cuisine équipée (plaque à induction, hotte, frigo, lave-vaisselle, four, micro-onde)
buanderie (machine à laver),,
hall de nuit (4,5m2),
Terrasse à l'avant (8,9m2), **terrasse à l'arrière** (4,75m2),
Chambre n°2 côté rue (11,05m2) avec 2 lits simples et 2 tables de nuit, 1 placard.
Chambre n°1 (12,34m2) (arrière) 1 lit double avec 2 matelas simple, deux tables de nuit, 1 placard dont une partie privative,
chambre n°3 (9,5m2) (arrière) 1 lit superposé, 1 lit parapluie, 1 table de nuit, 1 armoire.
Salle de bains (4,72m2) 1 douche italienne protégée par une vitre, 1 meuble avec 2 lavabos, 1 armoire double porte en dessous de l'évier, 1 armoire double porte au-dessus de l'évier avec miroir, éclairage par néon,
WC avec une armoire au mur et 1 lave-mains

Equipements existants dans les parties communes : ascenseur

Nombre de couchages maximum : six personnes plus 1 lit parapluie pour bébé

3. État des lieux

Appartement neuf.
Sur le plan de travail, au-dessus du lave-vaisselle un petit coup d'environ 1,5 cm

4. Inventaire

Un inventaire est joint à ce contrat, sans remarque du locataire dans les 48h00 il est considéré comme exact.

5. Durée de location

La présente location est consentie et acceptée du.*16 AOUT 2022 pour se terminer le 20 AOUT 2022*

En aucun cas, elle ne pourra être prorogée, sauf accord préalable et écrit du bailleur.

La prise de possession des lieux se fait seul par le locataire.

Une clef sera donnée au domicile du propriétaire Une seconde clef se trouve sur place et reste sur place (petite table à gauche en entrant dans l'appartement)

La location se paie exclusivement par compte bancaire.

Le versement se fera sur le compte BE15 0636 8546 9430 de Patrick Hamande. La communication inclura votre nom et la date de location

6. Loyer/charges

La présente location est consentie et acceptée moyennant le prix global de (en toutes lettres) … cent euro / nuit, charges comprises,
Option nettoyage de l'appartement 80 € avec nettoyage le total est de €

7. Garantie

A titre de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au local ou bien au mobilier et/ou objets garnissant les lieux, le preneur versera, le jour de l'entrée dans les lieux, la somme de (en toutes lettres) .....200 EURO La garantie sera remboursée après quand le propriétaire a récupéré les clefs ET qu'un contrôle aura été effectué par une personne de confiance (5 € sont déduis) .
Si un dégât est constaté, il sera réparé, la somme facturée sera déduite de la garantie.
Le locataire s'engage à mettre en ordre son assurance pour couvrir les frais occasionnés liés à une location et si c'est possible fournir l'attestation de l'assurance

8. Échéancier de paiement

- Paiement global, soit la somme de euros nettoyage inclus POUR LE

9. Conditions générales

La présente location est faite aux charges et conditions habituelles et de droit en pareille matière et le preneur s'engage notamment à :

- ne destiner les lieux qu'à l'habitation saisonnière sans occasionner de troubles de voisinage (bruits, odeurs, fumées, lumières, etc.) ;
- ne céder ou sous-louer en aucun cas la présente location, même à titre gracieux, sauf accord écrit du bailleur ;
- ne modifier en rien ni les lieux, ni la disposition des meubles ;
- autoriser le bailleur à effectuer toutes réparations dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location et ceci sans prétendre à une indemnité ou à une réduction de loyer ;
- aviser le bailleur sur le champ de toutes réparations urgentes nécessaires, à défaut de quoi il devra assumer le dommage résultant de son silence.

10. Clause résolutoire

A défaut de paiement aux échéances fixées ou en cas d'inexécution par le preneur d'une des

clauses du présent contrat, le bailleur pourra solliciter soit l'exécution en nature du contrat, soit la résiliation de celui-ci aux torts du preneur. Dans cette dernière hypothèse, le preneur devra s'acquitter de toutes les échéances devenant immédiatement exigibles et d'une indemnité s'élevant au minimum à la somme des arrhes.

11. Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, les parties font élection de domicile :

- Le bailleur : HAMANDE PATRICK – RUE DU CHÄTEAU 26 – 1450 CHASTRE
- Le preneur : .....

Toutefois, en cas de litige, seul sera compétent le tribunal de l'arrondissement judiciaire où se trouvent les lieux loués.

12. Documents annexés

☐ Inventaire du mobilier ☐ Inventaire vaisselle

☐ Etat des lieux NON contradictoire, s'il n'est pas conforme vous devez le signaler à l'arrivée par mail ou par téléphone. En absence de signalement **LE JOUR DE L'ARRIVEE** il est considérée comme conforme.

13. Evacuation des déchets

L'évacuation des déchets résiduels UNIQUEMENT dans les containers publics payants situés derrière l'école ou sur la digue. Pour indo le tarif est de 50 centimes pour un sac de 20 L et 1 euro pour un sac de 50 L. Vous y trouverez aussi : bulle à verres, à cartons, papiers et PMC.

Le.....20….

Fait à ……., en..... exemplaires.

Le(s) bailleur(s)	**Le(s) preneur(s)**
(Signature(s) précédée(s) de	*(signature(s) précédée(s) de*
La mention « lu et approuvé »)	*la mention « lu et approuvé »)*